



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

**DEMANDE DE DEROGATION PERMANENTE  
D'OUVERTURE TARDIVE DE DEBIT DE BOISSONS**

**BOWLING OU BAR AFFILIE A UNE ACADEMIE DE BILLARD  
(Article 9 de l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2011)**

**Identification du demandeur :**

Nom, prénom :

*(Pour les personnes morales, nom et prénom du représentant légal ou statutaire)*

Nom de l'établissement :

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

sollicite une dérogation d'ouverture tardive permanente de mon établissement de 12 heures jusqu'à 2 heures du matin en semaine et de 12 heures jusqu'à 3 heures du matin les nuits du jeudi au vendredi, vendredi au samedi, samedi au dimanche ainsi que les veilles de jours fériés, à compter du (soit au minimum 30 jours après le dépôt de la présente demande).

**Pièces à joindre à la demande :**

- **attestation d'affiliation à la fédération française de bowling ou attestation d'affiliation à une académie de billard,**
- **attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile, l'incendie et les dommages annexes,**
- **étude acoustique dans le cas de diffusion de musique amplifiée (dans le cas d'une première demande ou réalisation de travaux dans l'enceinte de l'établissement) ou attestation sur l'honneur de non-diffusion de musique amplifiée,**
- **descriptif des dispositifs mis en place pour le dépistage de l'imprégnation alcoolique**

**Date et signature :**

**LE DOSSIER COMPLET DOIT ETRE ENVOYE PAR COURRIER OU DEPOSE A LA PREFECTURE OU  
SOUS PREFECTURE COMPETENTE**

Préfecture des Côtes d'Armor  
Cabinet du Préfet  
Pôle Sécurité et Ordre Public  
Place du Général de Gaulle  
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1  
☎ 02.96.62.43.22

Sous Préfecture de DINAN  
17 Rue Michel – BP 61  
22102 DINAN Cedex  
☎ 02.56.57.41.14

Sous-Préfecture de GUINGAMP  
34 Rue du Maréchal Joffre  
BP 60544  
22205 GUINGAMP CEDEX  
☎ 02.56.57.41.49

Sous-Préfecture de LANNION  
9 Rue Joseph Morand  
BP 245  
22303 LANNION CEDEX  
☎ 02.56.57.41.87